



Les bernaches du Canada et les fermes



Techniques saisonnières pour décourager les bernaches



Eric Dresser

Les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario

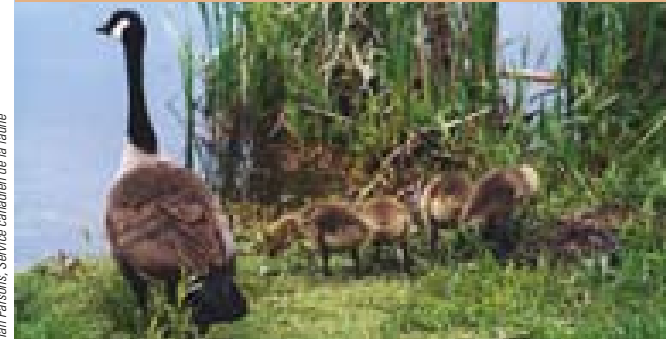
Les bernaches du Canada sont de magnifiques oiseaux et le passage d'une volée haut dans le ciel printanier était, jusqu'à ces dernières années, un spectacle toujours attendu. Mais les bernaches qui se reproduisent dans les régions tempérées sont devenues des visiteurs indésirables sur certaines terres de cultures et de pâturages.

La relation entre l'homme et les bernaches du Canada devient conflictuelle lorsque, chaque printemps, les oiseaux s'établissent sur des terres malgré les efforts des propriétaires pour les en empêcher. Et lorsque la nidification réussit, le nombre d'individus tend à augmenter dans les années subséquentes.

Lorsque de grosses bandes de bernaches se nourrissent dans les champs, les récoltes risquent être détruites et des pertes économiques s'ensuivent. Pour les agriculteurs qui ne veulent pas que les bernaches prennent domicile sur leurs terres, la meilleure méthode consiste à utiliser, au moment opportun, des moyens de dissuasion.

Norm North, Service canadien de la faune

Ian Parsons, Service canadien de la faune

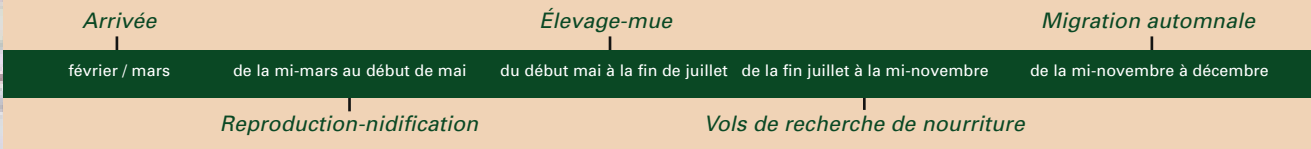


Tout est dans le choix du moment

Il n'y a pas de solution unique pour empêcher les bernaches du Canada de se nourrir dans un champ. Toutefois, l'utilisation opportune et judicieuse de techniques de dissuasion peut suffire à persuader les oiseaux de nicher et de se nourrir ailleurs. Prenez le temps de déterminer les sites potentiels de nidification et d'élevage sur votre propriété et préparez-vous à affronter les oiseaux dès qu'ils les auront repérés – dès février. Surveillez les sites qui risquent d'être envahis par de nouveaux arrivants et passez immédiatement à l'action. Les oiseaux seront extrêmement réticents à changer d'endroit après que leurs rémiges auront commencé à tomber lors de la mue au début de juin.

Les aires attrayantes de nidification et d'élevage continueront année après année d'attirer les bernaches. Il sera alors peut-être nécessaire, en plus des moyens saisonniers de dissuasion, de modifier l'habitat pour obtenir de meilleurs résultats à la longue.

Si un couple a réussi à faire un nid, ne le détruisez pas car, d'une part, la loi l'interdit et, d'autre part, le couple en fera un autre pas très loin.



Les bernaches du Canada qui nichent dans les régions subarctique se reproduisent et élèvent leurs petits dans des régions nordiques isolées et, durant les migrations du printemps et de l'automne, elles s'arrêtent dans le sud de l'Ontario pour se reposer et se nourrir. Ces migrations les amènent des aires de reproduction estivale dans les régions de tourbières et de toundra du Nord canadien aux aires d'hivernage aux États-Unis.

Les bernaches du Canada qui nichent dans les régions tempérées vivent et se reproduisent dans le sud de l'Ontario. Certaines migrent l'hiver dans l'est des États-Unis lorsque leurs aires d'alimentation et de repos disparaissent sous la neige et la glace. Un grand nombre de bernaches demeurent toute l'année dans le sud de l'Ontario. L'accroissement de la population et l'expansion de l'aire de répartition des bernaches se reproduisant en régions tempérées ont multiplié les conflits avec les habitants, surtout avec les riverains de plans d'eau.

La bernache du Canada : Protégée par la loi

La bernache du Canada est un oiseau migrateur protégé en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs du Canada. Le Service canadien de la faune, une composante d'Environnement Canada, gère les dossiers sur la faune qui relèvent du gouvernement fédéral, notamment la protection et la gestion des oiseaux migrateurs.

La loi interdit de perturber, d'endommager ou de détruire les nids ou les oeufs des bernaches du Canada. Cependant, il est possible de se procurer auprès du Service canadien de la faune des permis spéciaux pour utiliser des techniques de dissuasion acceptables. Pour faire une demande de permis, communiquez avec l'agent des permis, au numéro (905) 336-4464.

Techniques de dissuasion saisonnières

Réduisez l'attrait des sites utilisés par les bernaches du Canada nicheuses. Les étendues herbeuses à proximité de plans d'eau constituent un habitat idéal pour l'espèce. Les bernaches du Canada se nourrissent principalement d'herbes courtes comme les herbes des pelouses ou les jeunes pousses dans les champs de pâturage et de céréales. En outre, les bernaches préfèrent les endroits bien dégagés qui leur permettent d'apercevoir les prédateurs et elles se nourrissent dans les lieux découverts offrant un accès sans obstacle aux étangs, aux lacs ou au marais.

• Modification de l'habitat

Concentrez vos efforts sur les zones séparant les champs cultivés et les étangs et autres terres humides. Créez des barrières naturelles sur les rives des étangs, des marais et des cours d'eau en y plantant des arbres, des buissons et des arbustes. S'il y a un étang sur votre propriété, n'y aménagez pas d'îlot ou de presqu'île car ces éléments constituent des sites de nidification très recherchés par les bernaches.

• Accès aux chasseurs

Les agriculteurs peuvent aider à réduire la population locale des bernaches durant la saison légale de chasse. En permettant l'accès en automne à leur propriété à des chasseurs responsables, ils contribueront à diminuer les pertes de récoltes au cours des années subséquentes.

• Entrave à la nidification et à l'alimentation par des techniques « d'effarouchement »

Perturbes les oiseaux dès leur arrivée pour les dissuader de s'installer sur votre propriété. Combinez les techniques (bruits et éclairage) et modifiez-en fréquemment l'ordre d'utilisation sinon les oiseaux s'habitueront rapidement à la perturbation. Au nombre des techniques d'effarouchement, il y a, entre autres, les bruiteurs (p. ex., canons au propane, sirènes) et les artifices visuels (p. ex., épouvantails, fanions de Mylar, ballons gonflés à l'hélium). Les lampes stroboscopiques, des enregistrements de cris de détresse et les chiens dressés donnent aussi de bons résultats. Les agriculteurs peuvent se renseigner auprès d'un spécialiste de la faune sur la disponibilité et l'utilisation des nouvelles technologies.

Au cours de la migration du printemps, effrayez les bernaches jusqu'à ce qu'elles reprennent leur vol. Les bernaches en migration ne s'arrêtent pas longtemps mais elles peuvent causer d'importants dégâts durant leur halte.

• Érection de barrières temporaires

Tenez les adultes et leurs oisons à l'écart des zones désignées à l'aide de barrières temporaires. Une clôture basse, dont la présence est signalée par du ruban « Birdscare-Flash-Tape », des bandes flottantes de ruban Mylar brillant ou par un autre matériau très visible, réussit à repousser les bernaches. Placez la barrière à la hauteur des bernaches et des oisons entre le Élevage plan d'eau et la zone à protéger. Même si les adultes peuvent franchir l'obstacle, les oisons en seront incapables et les adultes ne laisseront pas leurs petits derrière.

• Utilisation d'une arme à feu comme source de bruit

Il faut détenir un permis du Service canadien de la faune pour utiliser cette technique. Si les règlements municipaux l'autorisent, on peut demander un permis pour utiliser une arme à feu comme source de bruit pour effaroucher les bernaches. Le demandeur doit prouver que les autres techniques utilisées ont été sans effet. Dans les cas extrêmes, on peut demander un permis pour tuer un nombre déterminé de bernaches lorsque les oiseaux causent des dégâts importants aux récoltes.

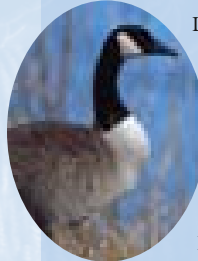
• Stérilisation des oeufs

Il faut détenir un permis du Service canadien de la faune pour utiliser cette technique. Si les oiseaux ont niché, procédez dans les 10 jours qui suivent la ponte du dernier oeuf. Pour stériliser les oeufs, enduisez-les d'une huile minérale ou végétale non toxique ou secouez-les dans le but de tuer l'embryon. La bernache continuera de couvrir ses oeufs au-delà de la date d'éclosion normale mais ne fera pas de ponte de remplacement.

Signallement des bagues : 1 800 327-BAND

Veillez appeler pour signaler les numéros de bague d'oiseaux. Le Service canadien de la faune bague plus de 3 000 bernaches par année dans le sud de l'Ontario. Les signalements de bague contribuent à la prises de décisions en matière de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux.

Gestion de la population



Eric Dresser

Le Service canadien de la faune estime à plus de 400 000 individus la population actuelle de bernaches du Canada qui se reproduisent dans les zones tempérées de l'Ontario, soit beaucoup plus que les effectifs qui existeraient sans l'intervention de l'homme. Dans certaines régions, l'accroissement de la population de bernaches risque d'engendrer des conflits et de causer des dégâts et des dommages aux parcs communautaires, aux installations récréatives ou aux propriétés agricoles ainsi qu'aux résidences et aux chalets situés au bord des lacs.

Le Service canadien de la faune utilise diverses mesures pour gérer la population, notamment :

- effectuer des inventaires périodiques pour surveiller la taille et l'aire de répartition de la population ;
- baguer les oiseaux dans le but d'évaluer les taux de survie des individus, leurs déplacements et le nombre d'individus récoltés ;
- émettre des avis et des permis afin d'aider les propriétaires fonciers à atténuer les conflits avec les bernaches du Canada ;
- réglementer la chasse dans le but d'accroître les occasions de récolte et de freiner la croissance de la population.

Mise au point sur les règlements municipaux gouvernant l'utilisation d'armes à feu

C'est au Service canadien de la faune qu'incombe la tâche de fixer les dates des saisons de chasse et les limites de récolte annuelle des bernaches du Canada et d'autres oiseaux migrateurs considérés comme gibier. La chasse, comme les autres techniques de dissuasion, est un moyen efficace de freiner l'expansion de la population des bernaches. Toutefois, certaines municipalités ont émis des règlements qui interdisent la décharge d'armes à feu, ce qui empêche la pratique de la chasse, l'effarouchement ou l'abattage d'oiseaux. Les exploitations agricoles, les parcs urbains et les terrains de golf, envahis par les bernaches, peuvent se transformer en refuges durant la saison de la chasse – annihilant ainsi les efforts pour contrôler la croissance de la population. Visant à l'origine à promouvoir la sécurité des habitants des agglomérations, ces règlements s'appliquent parfois aux terres agricoles adjacentes. Les propriétaires fonciers ruraux devraient s'informer auprès de leur conseil municipal de la portée des règlements avant d'utiliser des armes à feu sur leur propriété.



Norm North, Service canadien de la faune

Comprendre les bernaches du Canada

Histoire en bref

Les récits des explorateurs du XVII^e siècle nous apprennent que la bernache du Canada était une des espèces indigène de la région et qu'elles abondaient dans l'extrême sud-ouest, où les prairies et les terres humides couvraient des centaines de kilomètres carrés. Vers la fin du XVIII^e siècle, les colons rasèrent la plupart des forêts du sud de l'Ontario – améliorant du même coup l'habitat de la bernache – et chassèrent les espèces fauniques locales pour subvenir aux besoins des familles de plus en plus nombreuses. Les récoltes effrénées d'oiseaux réduisirent considérablement les populations de bernaches et, au début du XX^e siècle, l'espèce avait presque complètement disparue de son ancienne aire de reproduction dans le sud de l'Ontario.

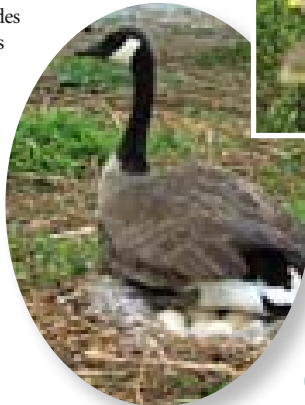
À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et des organismes locaux de protection de la nature ont réintroduit les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario. Une combinaison de facteurs a contribué à la réussite du programme. Des parcs, des pelouses et des terrains de golf bien entretenus et des champs de culture bordés d'étangs ou de cours d'eau ont fourni un habitat de reproduction idéal à l'espèce. Le nombre de prédateurs fréquentant la région a diminué. De plus, les bernaches possèdent une remarquable capacité d'adaptation. On a rapporté des observations de bernaches nichant dans des arbres, des fossés au bord des routes, à proximité de piscines et même sur des toits plats.

Éléments de biologie

Reproduction : La plupart des couples de bernaches du Canada restent ensemble toute leur vie, mais si le compagnon meurt, un nouveau sera choisi. Les bernaches du Canada se reproduisent habituellement pour la première fois au cours de leur troisième année. Nombreuses sont les bernaches qui dépassent 10 ans d'âge et certaines atteignent même 25 ans. Les couples partent à la recherche d'un site de nidification dès les premiers jours chauds de février. Au milieu ou à la fin de mars, la plupart des couples ont un territoire de reproduction bien établi et commencent à pondre des couvées de deux à huit oeufs.

Nidification : À la mi-avril, la plupart des femelles couvent leur nid. Les sites privilégiés sont ceux situés près de l'eau, comme les îlots et les rives des étangs et des terres humides. Pendant la nidification, les bernaches se montrent parfois agressives envers les promeneurs ou leur animal de compagnie pour défendre leur nid. Si le nid est détruit, les bernaches tentent parfois de nicher à nouveau à peu de distance du premier nid.

La Grande bernache du Canada est la sous-espèce de bernache du Canada la plus courante dans le sud rural de l'Ontario.



Élevage : Les conflits entre propriétaires de terrains et bernaches sont intenses à la fin du printemps et au début de l'été, période d'élevage des petits et d'alimentation frénétique. L'éclosion atteint un sommet au début de mai. Comme l'élevage d'une couvée exige une sécurité accrue et une nourriture abondante, les couples adultes doivent souvent déplacer les oisons sur une certaine distance. Plusieurs groupes familiaux peuvent se retrouver dans les sites offrant les meilleures conditions.

Mue : Quelques semaines après l'éclosion, les bernaches adultes perdent leurs rémiges et sont incapables de voler, parfois durant six semaines. Les adultes deviennent alors vulnérables et hésitent beaucoup à quitter l'aire d'élevage et de mue. À la mi-juillet, de nombreux oisons et adultes sont aptes à voler. Et à la fin de juillet, la plupart des bernaches se rendent aux aires de repos situés sur de plus grands plans d'eau, d'où elles s'envolent chaque jour pour se nourrir. Si l'aire d'élevage et de mue fournit nourriture, eau et protection, certains groupes familiaux peuvent y rester jusqu'au début de septembre.

Migration automnale : Les bernaches des régions sub-arctiques rejoignent les bernaches des zones tempérées lors de la migration d'automne. La durée de séjour des migrants du nord est déterminée par les conditions météorologiques, la disponibilité de la nourriture et la pression de la chasse locale. Les volées sont habituellement les plus nombreuses du milieu à la fin d'octobre. Au début de décembre, la plupart des bernaches des régions sub-arctiques se sont envolées vers le sud. Si les conditions hivernales se manifestent au début ou à la mi-décembre, de nombreuses bernaches des zones tempérées prendront également la route du sud vers les États-Unis, et certaines se rendront aussi loin que le Tennessee.

Communiquez avec le Service canadien de la faune

Par téléphone :

London : (519) 472-1406 Nepean : (613) 952-2405

Par télécopieur :

London : (519) 472-3062 Nepean : (613) 952-9027

Par courriel :

Faune.Ontario@ec.gc.ca

Pour demander un permis, communiquez avec l'agent des permis au numéro (905) 336-4464.

www.on.ec.gc.ca/faune

CW66-256/2006

0-662-69587-9



Imprimé en utilisant les encres à base de légumes sur le papier qui est 100% des fibres de papier recyclé après consommation et chlore-libre.